

D 280524-02

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 28 mai 2024

Sur convocation en date du 22 mai 2024, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 mai 2024 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents :

MERLE Emmanuelle
 BLANC Jean Luc
 BURTIN Béatrice
 VINIERE Michel
 THERMET Laure
 PERDRIX Catherine
 SCHUBERT Anja

MORAND Alexis
 BRUNET Myriam
 JACQUEMET Rodolphe
 VEUILLET Philippe
 MARION Isabelle
 MERLE Sandra
 BELQAID Zahira

LACOMBE Annick
 CHEVILLARD Jean Luc
 CHATARD Kévin
 BONHOURS Paola
 MOREAU DE SAINT MARTIN Claire
 TAPONARD Emmanuel
 JOSSERAND Raphaël

Etaient excusés :

Patrice JANODY a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE
 Serge CHANEL
 Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
 Jean-Louis BILLOUD a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET
 Meryl BURDY a donné pouvoir à Jean-Luc BLANC
 Magalie DAVID a donné pouvoir à Sandra MERLE

Etait absente :

Joséphine MAZUÉ

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE
 DES COMPTES AUVERGNE RHONE-ALPES SUR LE CONTROLE DES
 COMPTES ET DE LA GESTION DE LA COMMUNE DE VIRIAT POUR LES
 EXERCICES 2018 ET SUIVANTS**

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29

Vu le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L211-8 et L243-6

La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de Viriat pour les exercices 2018 et suivants.

Le contrôle a été engagé par lettre du 14 juin 2023 puis l'entretien d'ouverture du contrôle a eu lieu le 29 septembre 2023 et enfin l'entretien de fin d'instruction s'est déroulé le 29 novembre 2023.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants : la gouvernance et les relations avec les organismes tiers, les ressources humaines, les marchés publics, la qualité de la gestion budgétaire et comptable, la situation financière.

A la suite de la procédure contradictoire, la Chambre Régionale des Comptes a transmis le 15 mars 2024 le rapport d'observations définitives qui a été arrêté lors de sa séance du 7 mars 2024.

Le document final constitué du rapport et des réponses aux observations définitives a été notifié à la Commune le 18 avril 2024.

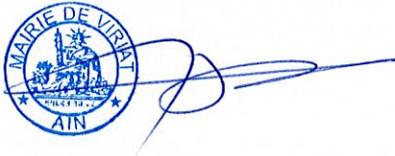
D 280524-02

Conformément aux dispositions de l'article L243-6, le rapport d'observations définitives est communiqué par l'exécutif à son assemblée délibérante dès sa plus proche réunion et donne lieu à débat.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- prendre acte de la communication des observations définitives de La Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes
- constater qu'un débat a eu lieu sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes relatif à la gestion de la commune de Viriat pour les exercices 2018 et suivants
- noter qu'il conviendra dans un délai d'un an de présenter un rapport relatif aux actions entreprises suite aux observations formulées qui sera ensuite communiqué à la Chambre Régionale des Comptes
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

